des Princes, &c. Juin 1738. Ceneral de l'Evêque de Biois; celle de St. Pierre aux Monts, à l'Abbé de Raigecourt, Chanoine de l'Eglise de Liege; celle de Beaulien, à l'Abbé de Ghistelle, Aumonier du Roi; celle d'Aniane, à l'Abbe de Chevriers, Aumonier de la Reine & Doven des Comtes de Lion; celle de St. Eloy Fontaine, à l'Abbé Krafinski, Aumônier de la Reine de Pologne, Duchesse de Lorraine & de Bar; celle de Pleinpied, à l'Abbé de Combreux, Chanoine de l'Eglise de Bourges; celle de St. Pierre de Vienne, à l'Abbé de la Chaux Montauban; celle de Pessan. à l'Abbé de Charleval; celle de St. Amand de Boisse, à l'Abbé de Saluces : l'Abbaye Réguliere de l'Etoile, à Don Quesques, Prieur de l'Abbaye de Royaumont; celle du Bouchet ou Vauluissant, à l'Abbé de Chastaigner de Rouvie; celle de St. Gilbert, à l'Abbé de Marian; celle de Simorre, à l'Abbé de Voccance, Vicaire Géneral de l'Evêque de Senez; celle de Benevent, à l'Abbé Lacoré; celle d'Arthoux, à l'Abbé de Romaret ; & celle de Blanchelande, à l'Abbé d'Inteville : le Prieuré de Bouchoux, à l'Abbéde Vorcel; celui de Bustiere - Badil, à l'Abbé de Danteroches: & celui de Nôtre Dame de Puichevrier, à l'Abbé Junot; l'Abbaye de Moncé à la Dame de Villette: & le Prieure de St. Antoine de Domfront, à la Dame de la Paillere. Mr. de Charenty, Evêque de St. Papoul, fut aussi nommé sur la fin d'Avril à l'Evêché de Montpellier, vacant par la mort de Messire Charles - Joachim Colbert de Croiffy.

Les Régimens dont le Roi a disposé sont les suivans : Celui de Richelieu est conseré au Prince Régimens de Rohan, Colonel du Régiment de Vermandois; ausquels le celui de Touraine, au Prince de Tingri, Colonel du Roi a noma Régiment de Soissonnois; celui de Bretagne au Marmé, quis de Crislon; celui de Perche au Marquis de

Livry;